

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS DE NAV CANADA

---

TRIMESTRES ET SEMESTRES CLOS  
LES 28 FÉVRIER 2026 ET 2025

Au service d'un  
monde en mouvement  
[navcanada.ca](http://navcanada.ca)



## NAV CANADA

### États consolidés résumés intermédiaires du résultat net (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		2026	28 février 2025	2026	28 février 2025
<b>Produits</b>					
Redevances d'usage	3	400 \$	390 \$	869 \$	832 \$
Autres produits		5	6	11	13
		<b>405</b>	396	<b>880</b>	845
<b>Charges d'exploitation</b>					
Salaires et avantages du personnel		331	310	646	613
Services techniques		49	46	101	96
Installations et entretien		16	15	33	31
Amortissements	5, 6	33	34	66	69
Autres		28	18	51	42
		<b>457</b>	423	<b>897</b>	851
<b>Autres (produits) et charges</b>					
Produits financiers		(5)	(11)	(20)	(33)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel		3	8	6	16
Autres charges financières		17	18	35	36
Autres (profits) et pertes		6	(7)	2	(15)
		<b>21</b>	8	<b>23</b>	4
<b>Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>					
		<b>(73)</b>	(35)	<b>(40)</b>	(10)
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt					
	4	<b>73</b>	35	<b>40</b>	10
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>					
		<b>- \$</b>	- \$	<b>- \$</b>	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

## NAV CANADA

### États consolidés résumés intermédiaires du résultat global (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		2026	2025	2026	2025
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		– \$	– \$	– \$	– \$
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net</b>					
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie					
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global		(3)	3	(1)	5
		<u>3</u>	<u>(3)</u>	<u>1</u>	<u>(5)</u>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		–	–	–	–
<b>Total du résultat global</b>	1	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

**NAV CANADA****États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Notes	28 février 2026	31 août 2025 <sup>1)</sup>
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		393 \$	742 \$
Débiteurs et autres		105	143
Placements	9	85	84
Charges payées d'avance et autres		27	22
		610	991
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	5	871	830
Immobilisations incorporelles	6	729	719
Placement sous forme d'actions privilégiées	7	248	241
Avantages du personnel		25	44
Charges payées d'avance à long terme		23	18
Créances à long terme et autres		3	7
		1 889	1 859
<b>Total des actifs</b>			
		2 509	2 850
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	4	1 116	1 072
<b>Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>			
		3 625 \$	3 922 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

<sup>1)</sup> Se reporter à la note 2 g) pour de plus amples renseignements.

## NAV CANADA

### États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	28 février 2026	31 août 2025
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs		338 \$	351 \$
Partie courante de la dette à long terme		16	301
Produits différés		5	7
Autres		6	8
		<u>365</u>	<u>667</u>
<b>Passifs non courants</b>			
Dette à long terme		1 839	1 839
Avantages du personnel		410	407
Obligation locative		34	35
Autres		7	7
		<u>2 290</u>	<u>2 288</u>
<b>Total des passifs</b>		<u>2 655</u>	<u>2 955</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Résultats non distribués		28	28
<b>Total des capitaux propres</b>		<u>28</u>	<u>28</u>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<u>2 683</u>	<u>2 983</u>
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	4	942	939
Engagements	10		
<b>Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>		<u>3 625 \$</u>	<u>3 922 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

**NAV CANADA****États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres  
(non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 31 août 2024</b>	28 \$	– \$	28 \$
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	–	–	–
Autres éléments du résultat global	–	–	–
<b>Solde au 28 février 2025</b>	<u>28 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>28 \$</u>
<b>Solde au 31 août 2025</b>	<b>28 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>28 \$</b>
Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires	–	–	–
Autres éléments du résultat global	–	–	–
<b>Solde au 28 février 2026</b>	<u>28 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>28 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

# NAV CANADA

## Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les		Semestres clos les	
		2026	2025	2026	2025
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>					
<b>Exploitation</b>					
Montants reçus au titre des redevances d'usage		415 \$	397 \$	898 \$	861 \$
Autres montants reçus		3	5	13	22
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(402)	(382)	(783)	(712)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période		(24)	(23)	(43)	(42)
Paiements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		(4)	(3)	(5)	(4)
Paiements d'intérêts		(17)	(14)	(36)	(36)
Intérêts reçus		5	6	10	14
		(24)	(14)	54	103
<b>Investissement</b>					
Dépenses d'investissement		(51)	(58)	(125)	(92)
Subventions publiques reçues		4	3	8	4
		(47)	(55)	(117)	(88)
<b>Financement</b>					
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(285)	–	(285)	–
Paiement au titre des obligations locatives		–	–	(1)	(1)
		(285)	–	(286)	(1)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>					
		(356)	(69)	(349)	14
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1)	2	–	3
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>					
		(357)	(67)	(349)	17
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>					
		750	731	742	647
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>					
		393 \$	664 \$	393 \$	664 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres et semestres clos les 28 février 2026 et 2025 (en millions de dollars canadiens)

#### 1. Informations générales

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur les SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur les SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révisé les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil ») approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre un seuil de rentabilité annuel dans les états consolidés du résultat net après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Ainsi, la Société ne s'attend pas à ce que les résultats non distribués présentent une variation nette. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société (les « états financiers ») sont décrites à la note 4.

Aux termes de la Loi sur les SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel à l'égard des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur les SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 151, rue Slater, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5H3.

#### 2. Mode de présentation

##### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Comme il est permis selon cette norme, les présents états financiers ne présentent pas toutes les informations qui doivent figurer dans des états financiers consolidés annuels établis conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standard Board (« IASB ») et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audité de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2025 (les « états financiers annuels de 2025 »).

Les présents états financiers comprennent les comptes de toutes les filiales de NAV CANADA et leur publication a été approuvée par le conseil en date du 9 avril 2026.

## **2. Mode de présentation (suite)**

### **b) Base d'évaluation**

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs des régimes évalués à la juste valeur.

### **c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

À moins d'indication contraire, les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, et toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près.

### **d) Caractère saisonnier**

Les activités d'exploitation de la Société varient habituellement au cours d'un exercice donné, les produits découlant de la circulation aérienne les plus élevés étant enregistrés au quatrième trimestre (de juin à août). Cette variation de la demande s'explique avant tout par la hausse de la quantité de gens qui effectuent des voyages d'agrément et le fait qu'ils préfèrent voyager pendant les mois d'été. Grâce à sa structure de coûts qui est en grande partie fixe, la Société ne subit pas de variations importantes de ses coûts au cours de l'exercice.

### **e) Méthodes comptables**

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers figurent à la note 3 afférente aux états financiers annuels de 2025 et elles ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

### **f) Estimations comptables et jugements critiques**

L'établissement des présents états financiers exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers annuels de 2025.

### **g) Information comparative**

La Société a reclassé les chiffres comparatifs de l'exercice clos le 31 août 2025 (l'« exercice 2025 ») afin de corriger une inexactitude négligeable dans les états consolidés de la situation financière, ce qui a entraîné une diminution des charges payées d'avance et autres et une augmentation correspondante des charges payées d'avance à long terme de 18 \$.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres et semestres clos les 28 février 2026 et 2025 (en millions de dollars canadiens)

### 3. Produits

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis se sont établies comme suit.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	2026	2025	2026	2025
Redevances de survol <sup>1)</sup>	182 \$	176 \$	409 \$	389 \$
Redevances d'aérogare <sup>2)</sup>	182	181	380	370
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles <sup>3)</sup>	13	12	29	25
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales <sup>4)</sup>	23	21	51	48
	<u>400 \$</u>	<u>390 \$</u>	<u>869 \$</u>	<u>832 \$</u>

1) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.

2) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.

3) Redevances ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice. Les obligations de prestation sont remplies au cours de la période durant laquelle les services de navigation aérienne sont offerts.

4) Redevances ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord. Ces obligations de prestation sont remplies à un moment précis.

La Société a révisé ses taux des redevances d'usage en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025, augmentant ainsi ses redevances globales de 3,73 % en moyenne (diminution moyenne de 5,57 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

## 4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers

## a) Comptes de report réglementaires

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées.

	31 août 2025	Report	Recouvrement ou reprise	28 février 2026
Compte de stabilisation des tarifs b)	60 \$	29 \$	– \$	89 \$
Dérivés	3	(1)	–	2
Prestations de retraite du personnel :				
Coûts des régimes de retraite c)	790	19	–	809
Autres avantages de retraite :				
Congés de maladie non acquis cumulés	22	–	–	22
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	36	–	(4)	32
Opération de couverture réalisée	59	–	–	59
Contrats de location	3	–	–	3
Passif relatif au démantèlement	1	–	–	1
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	1	–	(1)	–
Accords d'infonuagique	71	11	(5)	77
Dépréciation d'actifs	26	–	(4)	22
<b>Soldes débiteurs</b>	<b>1 072 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>(14) \$</b>	<b>1 116 \$</b>
Dérivés	(7) \$	2 \$	– \$	(5) \$
Prestations de retraite du personnel :				
Réévaluations des régimes de retraite c)	(800)	–	–	(800)
Autres avantages de retraite :				
Congés de maladie acquis cumulés	(5)	–	(1)	(6)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	(51)	–	3	(48)
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(76)	(7)	–	(83)
<b>Soldes créditeurs</b>	<b>(939) \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(942) \$</b>

## 4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

## a) Comptes de report réglementaires (suite)

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net.

	Trimestres clos les 28 février		Semestres clos les 28 février	
	2026	2025	2026	2025
Produits	405 \$	396 \$	880 \$	845 \$
Charges d'exploitation	457	423	897	851
Autres (produits) et charges	21	8	23	4
<b>Perte nette avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>(73)</b>	<b>(35)</b>	<b>(40)</b>	<b>(10)</b>
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs b)	60	34	29	11
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires				
Coûts des régimes de retraite des membres du personnel	7	13	19	30
Autres avantages du personnel	(1)	(1)	(2)	(2)
Placement sous forme d'actions privilégiées	6	(11)	(7)	(32)
Accords infonuagiques	3	3	6	8
Dépréciation d'actifs	(1)	(3)	(4)	(5)
Autres	(1)	–	(1)	–
	13	1	11	(1)
Mouvement net des comptes de report réglementaires	73	35	40	10
<b>Bénéfice net (perte nette) après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

## b) Compte de stabilisation des tarifs

Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un ajustement annuel au compte de stabilisation des tarifs fondé sur les résultats prévus. Si les produits réels sont supérieurs aux prévisions ou si les charges réelles sont inférieures aux prévisions, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels sont inférieurs aux prévisions ou si les charges réelles sont supérieures aux prévisions, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Le compte de stabilisation des tarifs est également touché par le mouvement net réel des autres comptes de report réglementaires par rapport aux prévisions. Un solde créditeur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage, tandis qu'un solde débiteur représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures.

## 4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

## b) Compte de stabilisation des tarifs (suite)

Lorsqu'il établit le montant des taux des redevances d'usage, le conseil tient compte, entre autres choses, des éléments suivants :

- i) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
- ii) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- iii) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- iv) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- v) les mises à jour des prévisions financières, des obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	2026	2025	2026	2025
<b>Solde débiteur à l'ouverture de la période</b>	<b>(29) \$</b>	<b>(152) \$</b>	<b>(60) \$</b>	<b>(175) \$</b>
Écarts par rapport aux prévisions :				
Produits (inférieurs) supérieurs aux prévisions	(11)	1	(13)	(5)
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	9	18	19	36
Autres charges nettes (supérieures) inférieures aux prévisions	(1)	11	16	33
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	(4)	—	(25)	(19)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	(7)	30	(3)	45
Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>	(53)	(64)	(26)	(56)
<b>Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)</b>	<b>(60)</b>	<b>(34)</b>	<b>(29)</b>	<b>(11)</b>
<b>Solde débiteur à la clôture de la période</b>	<b>(89) \$</b>	<b>(186) \$</b>	<b>(89) \$</b>	<b>(186) \$</b>

<sup>1)</sup> Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2026 (l'« exercice 2026 ») comprenant une réduction de 34 \$ du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs. La variation trimestrielle prévue du compte de stabilisation des tarifs est conforme aux résultats trimestriels prévus, lesquels peuvent varier du fait d'un ajout au compte ou d'une réduction de celui-ci.

## 4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

## c) Coûts des régimes de retraite

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés à son régime de retraite capitalisé. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie du régime de retraite capitalisé dans le résultat net en comptabilisant des ajustements réglementaires. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart cumulatif entre les coûts des régimes de retraite, tels qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires liés au recouvrement prévu des coûts des régimes de retraite au moyen des redevances d'usage au 28 février 2026 s'établissaient à 809 \$ (790 \$ au 31 août 2025), ce qui comprend l'incidence des cotisations au titre du déficit de solvabilité. Les cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité ont été effectuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017 et le solde de 34 \$ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage futures.

	28 février 2026	31 août 2025
Actif au titre des prestations des régimes de retraite	25 \$	44 \$
Reports réglementaires des réévaluations des régimes de retraite	(800)	(800)
	<u>(775)</u>	<u>(756)</u>
<b>Solde débiteur réglementaire – recouvrement des coûts des régimes de retraite</b>	<b>809</b>	<b>790</b>
<b>Cotisations en trésorerie à recouvrer</b>	<b>34 \$</b>	<b>34 \$</b>

La capitalisation en trésorerie des prestations de retraite du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans les états consolidés du résultat net est présentée ci-après.

	Trimestres clos les 28 février		Semestres clos les 28 février	
	2026	2025	2026	2025
<b>États consolidés du résultat net</b>				
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période <sup>1)</sup>	32 \$	32 \$	64 \$	65 \$
(Produits d'intérêts nets) charges d'intérêts nettes <sup>1)</sup>	(2)	4	(3)	7
Moins : reports réglementaires	(7)	(13)	(19)	(30)
	<u>23 \$</u>	<u>23 \$</u>	<u>42 \$</u>	<u>42 \$</u>
<b>Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie</b>				
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – paiements en trésorerie	23 \$	23 \$	42 \$	42 \$
	<u>23 \$</u>	<u>23 \$</u>	<u>42 \$</u>	<u>42 \$</u>

<sup>1)</sup> Pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2026, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas les montants de 1 \$ et de 1 \$, respectivement, relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ et 2 \$, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2025). Les charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2026 ne comprennent pas les montants de 2 \$ et de 4 \$, respectivement, relatifs au régime de retraite non capitalisé de la Société (2 \$ et 4 \$, respectivement, pour le trimestre et le semestre clos le 28 février 2025).

**NAV CANADA****Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)**

Trimestres et semestres clos les 28 février 2026 et 2025 (en millions de dollars canadiens)

**5. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit.

	Terrains et bâtiments	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement <sup>1)</sup>	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 31 août 2025	531 \$	918 \$	236 \$	1 685 \$
Entrées	–	–	80	80
Sorties	–	(1)	–	(1)
Transferts	31	42	(73)	–
<b>Solde au 28 février 2026</b>	<b>562 \$</b>	<b>959 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>1 764 \$</b>
<b>Cumul de l'amortissement</b>				
Solde au 31 août 2025	191 \$	664 \$	– \$	855 \$
Amortissement	14	25	–	39
Sorties	–	(1)	–	(1)
<b>Solde au 28 février 2026</b>	<b>205 \$</b>	<b>688 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>893 \$</b>
<b>Valeurs comptables</b>				
Au 31 août 2025	340 \$	254 \$	236 \$	830 \$
<b>Au 28 février 2026</b>	<b>357 \$</b>	<b>271 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>871 \$</b>

- <sup>1)</sup> Les entrées aux actifs en cours de développement sont présentées déduction faite d'un montant de 2 \$ (6 \$ pour l'exercice 2025) relatif au financement public dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux (« FNCC »).

## 6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit.

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement <sup>1)</sup>	Total
<b>Coût</b>					
Solde au 31 août 2025	702 \$	194 \$	356 \$	118 \$	1 370 \$
Entrées	–	–	–	37	37
Transferts	–	2	15	(17)	–
<b>Solde au 28 février 2026</b>	<b>702 \$</b>	<b>196 \$</b>	<b>371 \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>1 407 \$</b>
<b>Cumul des amortissements</b>					
Solde au 31 août 2025	276 \$	144 \$	231 \$	– \$	651 \$
Amortissement	12	3	12	–	27
<b>Solde au 28 février 2026</b>	<b>288 \$</b>	<b>147 \$</b>	<b>243 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>678 \$</b>
<b>Valeurs comptables</b>					
Au 31 août 2025	426 \$	50 \$	125 \$	118 \$	719 \$
<b>Au 28 février 2026</b>	<b>414 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>138 \$</b>	<b>729 \$</b>

<sup>1)</sup> Les entrées aux actifs en cours de développement sont présentées déduction faite d'un montant de 4 \$ (24 \$ pour l'exercice 2025) relatif au financement public dans le cadre du FNCC.

## 7. Placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon

Au 28 février 2026, la Société évaluait la juste valeur de son placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon Holdings LLC (conjointement avec sa filiale entièrement détenue Aireon LLC, « Aireon ») à 248 \$ CA (182 \$ US) [241 \$ CA (175 \$ US) au 31 août 2025]. La variation de la juste valeur est attribuable à une diminution du taux sans risque utilisé pour déterminer le taux d'actualisation. La juste valeur a été établie selon un modèle des flux de trésorerie actualisés, qui tient compte de la valeur actualisée des paiements de dividendes futurs attendus après impôt d'Aireon, calculée au moyen d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque.

Les hypothèses et les estimations employées pour déterminer la juste valeur sont :

- un taux d'actualisation de 15,6 % (15,9 % pour l'exercice 2025) et un taux de croissance de 1,8 % (1,8 % pour l'exercice 2025);
- les projections en matière de dividendes futurs sont fondées sur les prévisions à long terme actuelles de la direction d'Aireon pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025 jusqu'à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2040. La Société a modifié les prévisions à long terme pour tenir compte des changements dans les nouveaux contrats liés aux activités principales, les nouveaux contrats de vente non encore conclus et les hypothèses sur le taux de croissance à long terme.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres et semestres clos les 28 février 2026 et 2025 (en millions de dollars canadiens)

#### 8. Dette à long terme

Le 9 février 2026, la Société a remboursé les billets d'obligation générale de série 2021-1 à 0,937 % de 285 \$ à l'échéance et, le 1<sup>er</sup> mars 2026, elle a effectué le versement annuel de 16 \$ relatif à l'amortissement exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2. La dette à long terme au 28 février 2026 s'élevait à 1 855 \$, dont une tranche de 16 \$ a été classée dans la dette courante. La dette à long terme et les titres d'emprunt de la Société sont décrits à la note 12 afférente aux états financiers annuels de 2025.

#### 9. Instruments financiers et gestion des risques financiers

##### Sommaire des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier, comme il est décrit à la note 14 afférente aux états financiers annuels de 2025. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société s'approche de leur juste valeur.

Au 28 février 2026	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Hiérarchie des justes valeurs
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	393 \$	– \$	
Débiteurs et autres	100	–	
Placements courants			
Fonds de réserve pour le service de la dette	85	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés <sup>1)</sup>	–	3	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>2)</sup>	–	248	Niveau 3
Créances à long terme	1	–	
Autres actifs non courants			
Actifs dérivés	–	2	Niveau 2
	<u>579 \$</u>	<u>253 \$</u>	
<b>Passifs financiers</b>			
Fournisseurs et autres créiteurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	330 \$	– \$	
Autres passifs courants			
Passifs dérivés <sup>1)</sup>	–	2	Niveau 2
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer <sup>3)</sup>	1 855	–	Niveau 2
	<u>2 185 \$</u>	<u>2 \$</u>	

## 9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

## Sommaire des instruments financiers (suite)

Au 31 août 2025	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Hiérarchie des justes valeurs
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	742 \$	– \$	
Débiteurs et autres	134	–	
Placements courants			
Fonds de réserve pour le service de la dette	84	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés <sup>1)</sup>	–	3	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>2)</sup>	–	241	Niveau 3
Créances à long terme	4	–	
Actifs dérivés non courants	–	3	
	964 \$	247 \$	
<b>Passifs financiers</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	345 \$	– \$	
Autres passifs courants			
Passifs dérivés	–	3	Niveau 2
Dettes à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer <sup>3)</sup>	2 140	–	Niveau 2
	2 485 \$	3 \$	

<sup>1)</sup> Les actifs et passifs dérivés sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

<sup>2)</sup> Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon la méthode d'évaluation décrite à la note 11 afférente aux états financiers annuels de 2025. L'augmentation de la valeur comptable au 28 février 2026 découle des variations de la juste valeur décrites à la note 7 et de l'incidence du change. L'effet de la hausse est pris en compte dans le poste « Autres » [sous « Autres (produits) et charges »] des états consolidés du résultat net et il a été compensé par les ajustements réglementaires inclus dans le mouvement net des comptes de report réglementaires.

La nature des activités d'Aireon rend ses prévisions à long terme sensibles à la réalisation des prévisions de croissance des produits de la direction, dont le risque est pris en compte dans l'hypothèse critique liée au taux d'actualisation de l'évaluation. Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 27 \$ CA de la juste valeur et une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraînerait pour sa part une augmentation de 32 \$ CA de la juste valeur.

<sup>3)</sup> La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, étant donné qu'elle est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 28 février 2026, la juste valeur s'établissait à 1 627 \$ (1 862 \$ au 31 août 2025), compte tenu des intérêts courus de 21 \$ (21 \$ au 31 août 2025).

**9. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)**

*Gestion des risques financiers*

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites aux paragraphes a) à c) de la note 14 afférente aux états financiers annuels de 2025. Ces risques ainsi que la gestion par la Société de son exposition à ces risques n'ont pas changé significativement au cours du semestre clos le 28 février 2026, à l'exception de ce qui suit.

*Risque de liquidité*

La facilité de crédit de la Société de 850 \$ consentie par un consortium d'institutions financières canadiennes est constituée de deux tranches de montants égaux échéant le 27 mars 2028 et le 26 mars 2030, respectivement. Après le 28 février 2026, les dates d'échéance ont été reportées au 26 mars 2029 et au 26 mars 2031, respectivement.

Outre sa facilité de crédit consortiale, la Société disposait de quatre facilités de lettres de crédit aux fins des obligations au titre des régimes de retraite totalisant 820 \$ au 28 février 2026 (860 \$ au 31 août 2025). Au cours du semestre clos le 28 février 2026, les quatre facilités de lettres de crédit ont toutes été prorogées de un an, de sorte qu'une tranche de 450 \$ arrivera à échéance le 31 décembre 2026 et une tranche de 370 \$ arrivera à échéance le 31 décembre 2027, à moins que ces facilités de crédit ne soient prorogées. Au 28 février 2026, une somme de 670 \$ (670 \$ au 31 août 2025) avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité du régime de retraite agréé et une somme de 44 \$ (44 \$ au 31 août 2025) avait été prélevée aux fins des ententes de retraite supplémentaire.

## 10. Engagements

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers, à ses engagements en capital, à ses obligations locatives et à ses autres engagements au 28 février 2026.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						Par la suite
	Total	2026	2027	2028	2029	2030	
Dettes fournisseurs et charges à payer	312 \$	312 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Passifs dérivés	2	2	–	–	–	–	–
Dettes à long terme (y compris la partie courante) <sup>1), 2)</sup>	1 864	16	223	–	–	300	1 325
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	1 050	31	65	48	48	48	810
Engagements en capital <sup>3)</sup>	248	165	48	15	11	7	2
Obligations locatives	51	1	3	3	3	3	38
Engagement de prêt à une partie liée <sup>4)</sup>	15	15	–	–	–	–	–
	<b>3 542 \$</b>	<b>542 \$</b>	<b>339 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>358 \$</b>	<b>2 175 \$</b>

- 1) Les paiements représentent un principal de 1 864 \$. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.
- 2) De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 12 afférente aux états financiers annuels de 2025.
- 3) La Société a des engagements en vue de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles qui s'élevaient à 248 \$ au 28 février 2026 (238 \$ au 31 août 2025).
- 4) La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US) jusqu'au 10 octobre 2028 ou jusqu'à la date à laquelle la facilité de crédit de premier rang d'Aireon sera remboursée en entier et annulée ou sera refinancée, selon la première de ces éventualités.